

BTSA PRODUCTION HORTICOLE

Ce BTSA forme à la gestion d'une exploitation horticole, de la mise en œuvre de productions en pleine terre ou sous abri à la mise en marché. La formation porte sur les missions suivantes que les élèves doivent être capables de réaliser :

- assurer le suivi des cultures dans une entreprise horticole ;
- commercialiser les produits horticoles alimentaires et non-alimentaires ;
- conseiller et être en mesure d'expérimenter.

Dans le domaine de la production : il s'agit de participer à l'élaboration du plan de production et de le mettre en œuvre en assurant le suivi des cultures ; organiser la récolte, le conditionnement, la conservation, le stockage et, éventuellement, les premières opérations de mise en marché.

Dans le domaine du conseil : il faut répondre aux demandes d'appui technique et technico-économique exprimées par les responsables d'exploitation ou de cultures ; participer à l'animation locale et au développement des liaisons entre les producteurs.

Dans le domaine de l'expérimentation : il est nécessaire de mettre en place un protocole d'expérimentation au sein d'une équipe, en entreprise ou en station, sous le contrôle des responsables de la recherche ; participer à la diffusion des résultats de l'expérimentation.

ACCÈS AU BTS

- Bac pro Aménagements paysagers
- Bac pro Productions horticoles
- Bac STAV spécialité technologies de la production agricole
- Bac S dont le profil écologie, agronomie et territoires

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTSA en un an pour acquérir une compétence complémentaire
- Certificat de spécialisation agricole (CSA)
- Licence professionnelle dans le domaine de la production horticole
- Classe préparatoire ATS biologie pour intégrer une école d'agronomie, agroalimentaire, vétérinaire

Pour connaître les poursuites d'études envisageables dans l'académie de Poitiers, consultez le guide « Entrer dans le Sup après le bac »

DÉBOUCHÉS

Après quelques années d'expérience, il est possible de devenir responsable ou chef-fe de culture alimentaire (légumes et/ou fruits) ou non-alimentaire (pépinière et/ou floriculture).

Il est également possible de s'orienter dans le secteur de la distribution en devenant, par exemple, technico-commercial-e (vente de plantes, de fleurs, de produits phytosanitaires, etc.).

Autres débouchés : agent-e de développement, conseiller-ère horticole ou technicien-ne d'expérimentation dans les organismes tels que les chambres d'agriculture, les groupements de producteurs, etc.

Exemples de métiers : arboriculteur-trice, chef-fe de cultures légumières, horticulteur-trice, maraîcher-ère

LES ÉTABLISSEMENTS DANS L'ACADÉMIE

▼ 17 Saintes CDFAA 17 - Chadignac A

- ◆ Établissement public
- Établissement privé sous contrat
- ❖ Établissement privé hors contrat
- Établissement consulaire (dépend d'une chambre de commerce et d'industrie ou d'une chambre de métiers)
- ▼ CFA (Centre de formation d'apprentis)
- S Statut de l'étudiant «Scolaire» (formation temps plein)
- A Statut de l'étudiant «Apprenti» (formation en apprentissage)
- alt. sous statut scolaire Alternance école/entreprise sous statut scolaire

Localisez les établissements sur
www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Nouvelle-Aquitaine/Poitiers
➤ rechercher un établissement



Pour plus d'informations :